

Réaliser les installations électriques courant fort dans les bâtiments à usage autres qu'Habitation

FORMACODE : 24066

OBJECTIFS

Réaliser l'installation et le dépannage des installations électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation.

TYPE DU PUBLIC

Personnes chargées de la réalisation d'installations électriques basse tension.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en électricité ou avoir suivi les modules EDB1 + EDB2.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques et exercices de pratiques professionnelles.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Norme NF C 15-100 mise à disposition.

Ateliers pédagogiques pour la réalisation des travaux pratiques.

> Moyens humains

Formateur qualifié ayant une pratique de vérificateur technique ou de conseil dans le domaine électrique ou une expérience professionnelle acquise dans la réalisation des installations électriques du bâtiment.

ÉVALUATION

> Cette formation fait l'objet d'une évaluation continue des acquis et des compétences.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation (certificat de réalisation).

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> Alimentation à partir du réseau de distribution publique à Puissance surveillée

> Choix du matériel en fonction des Influences externes

> Différents modes de pose

> Protection contre les chocs électriques

> Protections contre les surintensité et sections minimales des conducteurs

> Chutes de tension

> Les installations électriques dans un Etablissement Receiving du Public

> Mise en œuvre d'un éclairage de sécurité

> Circuits de commande et de puissance

> Principes de dépannages – maintenance

MODALITÉS

Durée du parcours : 10 jours / 70 h.

Prix : nous consulter.